

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Patsy Lavoie

<https://www.cadre21.org/membres/64e6f311e9ade2d91d52f6c0>

Date d'obtention : 2021-01-24 00:17:31

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Encadrement et uniformisation des interventions avec différents milieu, sentiment de sécurité chez nos ados et leurs parents, diminution des délais de traitements de plusieurs semaines à 4 jours, limitation de la propagation des images et vidéos, prise en charge plus rapide

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

une formation spécialisée et spécifique tel que la formation sexto apportera de la confiance et le sentiment de compétence envers une problématique de plus en plus répandue. Les étapes d'intervention de la trousse nous dirigent vers un protocole d'encadrement sécurisant pour les intervenants, le jeunes et leur parent. Un guide d'intervention complet qui facilitera mais surtout qui changera ma façon d'intervenir et d'accompagner les jeunes mais aussi de les sensibiliser et d'en discuter avec eux.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

****Ne jamais regarder les images ou vidéos que le jeune a en sa possession****

La confidentialité de l'information

Ne jamais interrogé l'instigateur cela pourrait nuire à l'enquête s'il y a accusation lui expliquer les étapes à venir et confisquer le cellulaire (pochette) si doute raisonnable.

Lorsque nous intervenons suivre la grille et les étapes prévu à cet effet

Rencontrer la ou les victimes et remplir une grille à chacun un à la fois jamais ensemble